

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 062-246200729-20231031-03C_19_10_2023-DE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Exercice 2022

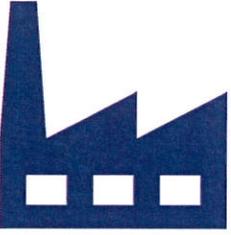
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

Les Chiffres Clés pour 2022	3
Les temps forts pour 2022	4
1. Présentation du service	6
1.1 Présentation du territoire.....	6
1.2 La gestion du service	6
2. Les caractéristiques techniques du service	8
2.1 Les abonnés	8
2.2 Les volumes caractéristiques.....	8
2.3 Le patrimoine du service	11
2.4 La qualité de l'eau.....	15
2.5 La performance des réseaux.....	17
3. Les caractéristiques financières du service	19
3.1 Tarification.....	19
3.2 Financement des Investissements.....	20
3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	21
ANNEXES.....	22

Les Chiffres Clés pour 2022

	60 029 abonnés pour 114 762 habitants	
7 768 314 m³ mis en distribution		
85 m³ La consommation moyenne d'un foyer par an		
	726 000 ml de réseaux de distribution	
	9 sites de productions	28 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 36 650 m ³
2,01 €/m³ Au 1 ^{er} janvier 2023 sur la base d'une facture de 120 m3.		

Les temps forts pour 2022

Mai à octobre

Episode de sécheresse entrainant une tension sur la ressource en eau

Au regard de la faiblesse des pluies constatées de janvier à août 2022, le territoire a connu un épisode de sécheresse conduisant le Préfet à déclencher la vigilance sécheresse en mai, puis à placer le boulonnais en alerte en juillet, et enfin en alerte renforcée à la fin du mois d'août. Ces mesures se traduisent par des restrictions de consommation pour les industriels et par des interdictions d'arrosage pour les collectivités et les particuliers.

Pour le service d'eau potable, plusieurs mesures du plan de gestion ont été mises en œuvre (utilisation du forage Carly basse ville, déclenchement de l'interconnexion Nesles/Neufchâtel, modification de l'alimentation du réservoir du Bon Air, baisse du débit de production de l'usine de Carly, campagnes de communication visant à la modération de la consommation auprès des habitants).

Février et novembre

Deux casses sur le réseau d'adduction DN 500 sur bas service

Le 8 février, une fuite est apparue rue du Tournier à Samer sur la canalisation d'adduction DN 500 en provenance de la galerie de Tingry. Le manque d'eau a été relativement limité mais l'habitation voisine a subi des dommages conséquents.

Le 8 novembre, une casse sur la canalisation d'adduction DN 500, cette fois en provenance de la galerie du Molinet, est apparue dans un pré situé route de Samer à Carly. La fuite est apparue au passage en encorbellement d'un pont entraînant la formation d'un geyser.



Mars

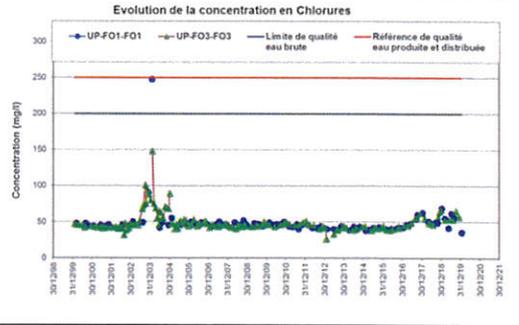
Renouvellement des ozoneurs de l'usine de Carly

Dans le cadre du plan de renouvellement de la délégation de service public, Veolia a procédé au renouvellement des ozoneurs de l'usine de Carly et à leur installation dans un local dédié permettant d'isoler les équipements en cas de fuite d'ozone.

Juin

Amélioration de la qualité de l'eau distribuée

Dans le cadre du plan de sécurisation de la ressource, Veolia a finalisé la pose d'équipements de mesure permettant de fiabiliser la qualité de l'eau distribuée : sur les forages de Carly et d'Hesdigneul pour contrôler la turbidité, sur les forages de Saint Léonard pour contrôler la conductivité et l'intrusion du biseau salé en période de sécheresse.



Toute l'année

Renouvellement de 8 118 ml de réseau de distribution d'eau potable.

Renouvellement de 567 branchements en plomb.

1. Présentation du service

1.1 Présentation du territoire

La communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) a été créée le 1^{er} janvier 2000. Elle regroupe 22 communes pour une superficie de 204,52 km².

Parmi ses compétences, la CAB gère le service d'eau potable.

- **Compétences liées au service :**

- ✓ Production
- ✓ Adduction
- ✓ Distribution

- **Territoire desservi :**

- ✓ Baincthun
- ✓ Boulogne-sur-Mer
- ✓ La Capelle les Boulogne
- ✓ Condette
- ✓ Conteville les Boulogne
- ✓ Danes
- ✓ Echinghen
- ✓ Equihen-Plage
- ✓ Hesdigneul les Boulogne
- ✓ Hesdin l'Abbé
- ✓ Isques
- ✓ Le Portel
- ✓ Nesles
- ✓ Neufchâtel-Hardelot
- ✓ Outreau
- ✓ Pernes les Boulogne
- ✓ Pittefaux
- ✓ Saint-Etienne au Mont
- ✓ Saint Léonard
- ✓ Saint Martin Boulogne
- ✓ Wimereux
- ✓ Wimille



1.2 La gestion du service

La compétence « Eau » s'exerce sous la responsabilité du Vice-Président Olivier BARBARIN.

Le service Eau Potable est exploité en délégation de service public par voie d'affermage avec un opérateur unique VEOLIA.

Le contrat de délégation de service public est le suivant :

	Nom du Délégataire	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Missions du délégataire
Service d'Eau Potable	VEOLIA	01/06/2013	31/05/2030	L'exploitation de l'ensemble des ouvrages du service L'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service La réalisation de travaux définis au contrat La gestion des usagers du service

01/03/2021 : Entrée en vigueur d'un avenant n°2 au contrat de DSP

Pour faire face à de nouveaux épisodes de sécheresse et permettre le développement économique futur du territoire, un programme d'investissement a été élaboré afin de sécuriser, optimiser et renforcer la capacité de production en eau potable du territoire. Il s'articule autour de 5 axes :

- Sécuriser les forages existants, équilibrer et optimiser les points de prélèvement en développant les interconnexions de réseaux,
- Inciter et accompagner les gros consommateurs à des réductions de consommation,
- Réduire les pertes dans les fuites de réseaux,
- Rechercher les possibilités de substituer l'usage de l'eau potable quand c'est possible et développer ainsi une économie circulaire de l'eau,
- Chercher à mobiliser de nouvelles ressources, notamment les eaux d'exhaure de carrières et le dessalement d'eau de mer.

L'ensemble de ce programme a été confié à Veolia par le biais de la signature d'un avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public dans lequel un engagement a été pris d'augmenter la capacité de production de 2 500 m³/j en période d'étiage (par référence à l'étiage 2019) au terme de la réalisation du programme échelonné sur 6 ans.

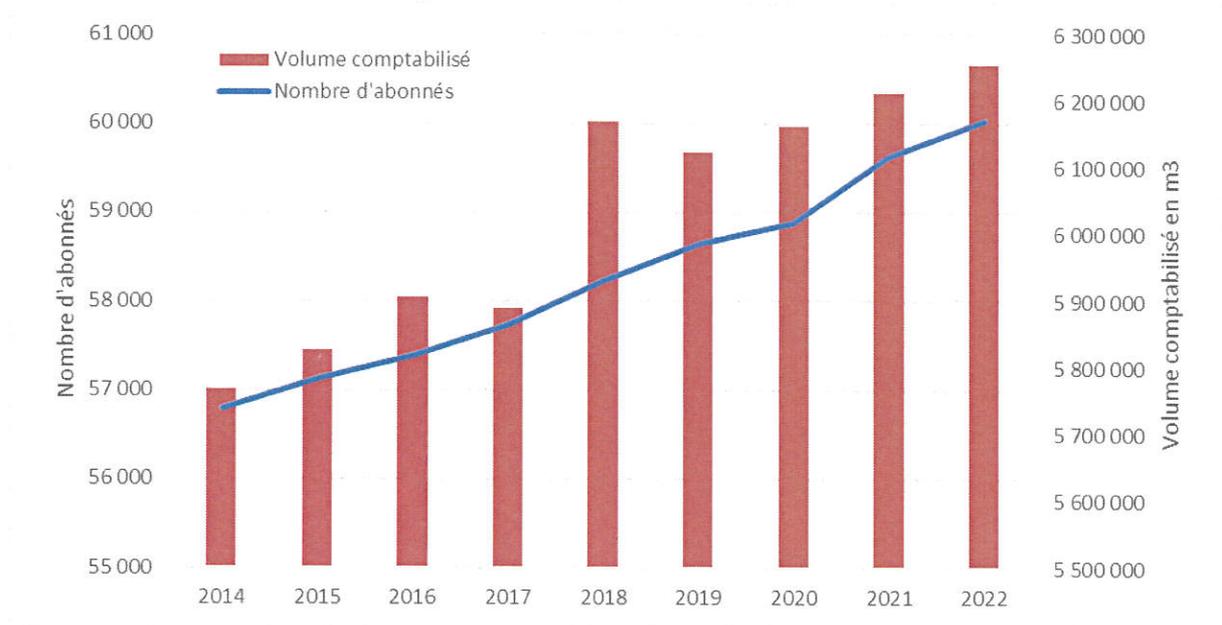
Par la même occasion, l'échéance du contrat de DSP a été prolongé de 5 ans.



2. Les caractéristiques techniques du service

2.1 Les abonnés

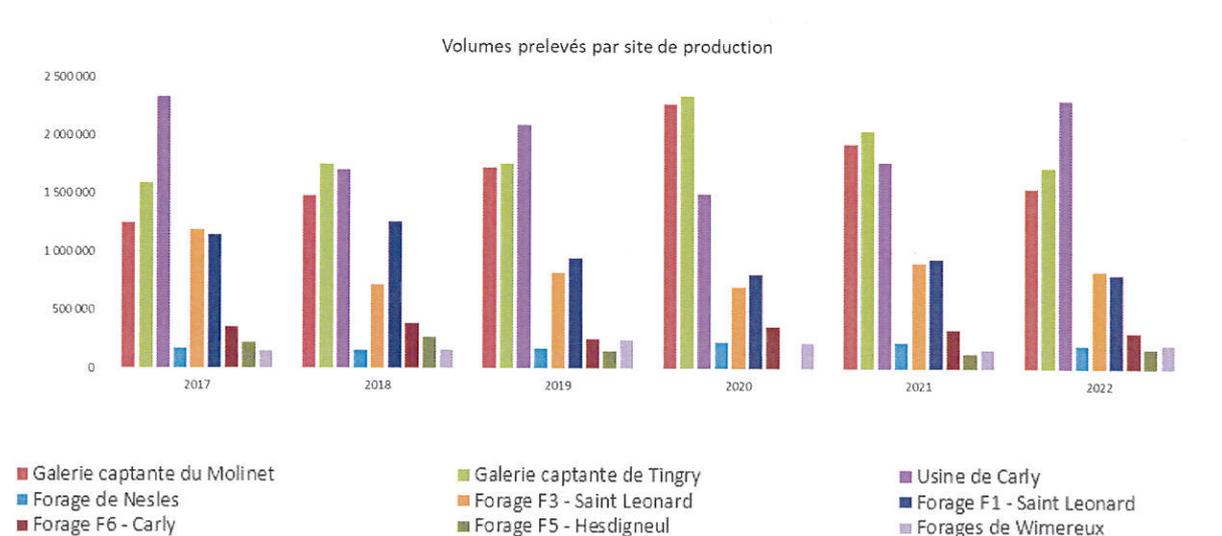
En 2022, le service public d'eau comptait 60 029 abonnés sur le territoire de la CAB contre 59 634 en 2021. Le nombre d'abonnés présente une tendance à la hausse ces dernières années.



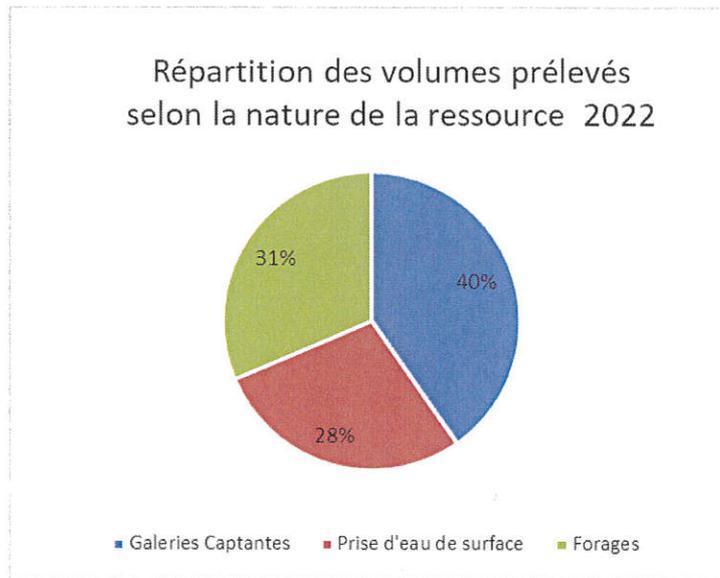
2.2 Les volumes caractéristiques

- **Les volumes prélevés sur les ressources en eau**

Le volume prélevé correspond au volume d'eau brute prélevé au milieu naturel. Sur l'ensemble des sites de production, ce volume s'est élevé à **8 121 823 m³** en 2022 alors qu'il était de 8 455 469 m³ en 2021. On observe donc une baisse de 3,9 % par rapport à 2021.



Pour 2022, la répartition des volumes prélevés en fonction de la nature de la ressource est la suivante :



● **Les volumes produits**

Le volume produit correspond au volume d'eau produit en sortie d'usine. Il diffère du volume prélevé par les pertes que génèrent les usines de traitement pour les nettoyages de filtres par exemple.

Pour 2022, le volume produit est de **7 889 912 m³**, alors qu'il était de 8 181 651m³ en 2021. On observe donc une diminution de 3,6 % par rapport à 2021.

● **Les achats d'eau**

Le service d'eau potable de la CAB achète de l'eau potable :

- A la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois (CA2BM) pour l'alimentation en eau potable des habitants de la ville de Dannes par une convention de vente d'eau en gros signée le 7 mars 2019 et arrivant à échéance en août 2024 ;

En 2022, cela représente **53 104 m³**, soit une augmentation de 5 %. Le détail de ces achats d'eau est le suivant :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 (en m ³)	Volume acheté durant l'exercice 2022 (en m ³)	Évolution en %
CA2BM	50 572	53 104	5 %

● Les volumes consommés

En 2022, les usagers ont consommé **6 253 728 m³** aux usagers, soit une hausse de 0,7% par rapport à 2021. Le détail par typologie d'usagers de ces volumes est le suivant :

Acheteurs	Volumes livrés durant l'exercice 2021 (en m ³)	Volumes livrés durant l'exercice 2022 (en m ³)	Évolution en %
Abonnés domestiques	4 989 404	5 118 208	6,6%
Abonnés non domestiques (industriels, autres...)	1 183 175	1 089 157	-7,9 %
Volume dégrevé	38 588	46 363	20 %
Total des volumes comptabilisés chez les abonnés sur 365 jours	6 211 167	6 253 728	0,7 %

● Les ventes en gros

Le service d'eau potable de la CAB vend de l'eau potable aux collectivités voisines :

- Au Syndicat des Eaux de Samer et Environ (SESE) par une convention de vente d'eau en gros signée le 06 février 2018 ;
- A la commune de Longfossé par une convention de vente d'eau en gros signée le 22 février 2018 ;
- A la commune d'Ambleteuse par une convention de vente d'eau en gros signée le 11 janvier 2018.

En 2022, cela représente **460 959 m³**, soit une diminution de 0,6 %. Le détail de ces achats d'eau est le suivant :

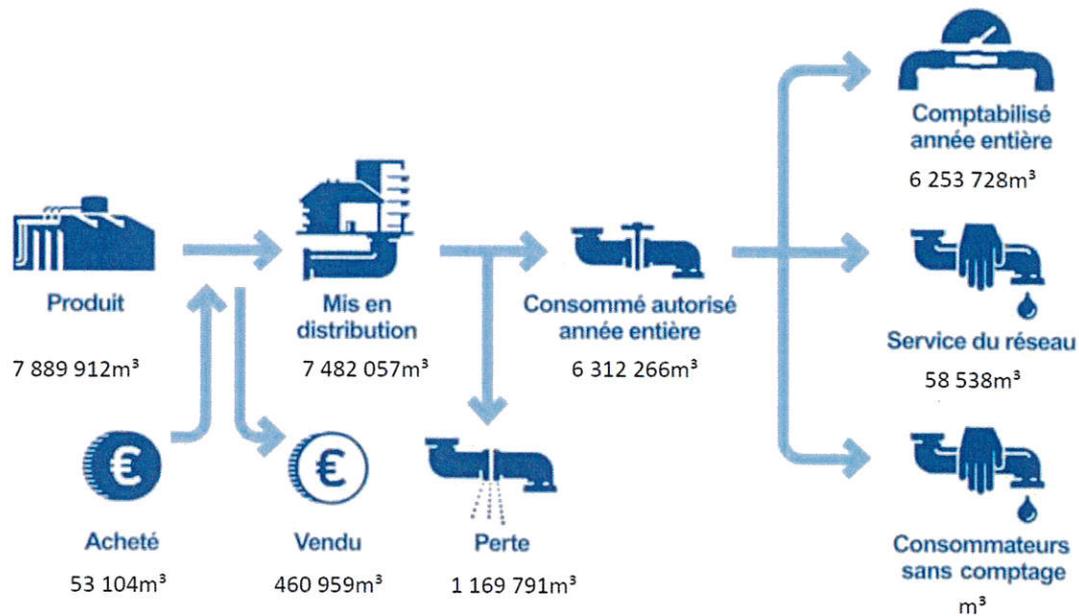
Acheteurs	Volumes livrés durant l'exercice 2021 (en m3)	Volumes livrés durant l'exercice 2022 (en m3)	Évolution en %
SESE	314 544	291 113	-7,4 %
Longfossé	111 920	114 407	2,2 %
Ambleteuse	37 445	55 439	48,1 %
Total des volumes exportés vers d'autres services	463 909	460 959	-0,6 %

● Les autres volumes

Le service d'eau potable a estimé à **58 538 m³** l'eau qui a été nécessaire pour les besoins du service, à savoir les essais de poteaux d'incendie, les purges sur réseaux, les rinçages de

conduite lors de travaux, les consommations des analyses de chlore et les nettoyages de réservoir.

- **Synthèse des flux de volumes**



2.3 Le patrimoine du service

- **Le réseau**

Le linéaire total de réseaux du service d'eau potable est de **1 046 600 mètres** (y compris les branchements). Chaque habitation est raccordée au réseau par un branchement équipé d'un compteur qui appartient au service public. Après compteur, la surveillance du branchement est de la responsabilité de l'utilisateur.

Réseau (en mètre)		
Adduction	Distribution	
	Canalisations	Branchements
42 207	726 538	277 898
TOTAL	1 046 600	

Veolia est chargé du renouvellement des réseaux dans le cadre du contrat de DSP (objectif de 7,4 km par an). En 2022, **8 118 mètres** de réseaux ont été renouvelés. Ce qui amène le taux moyen de renouvellement sur les cinq dernières années à 0,95 %.

La liste des travaux de renouvellement des réseaux réalisés est la suivante :

Commune	Voie	Linéaire	Diamètre
Baincthun	RD 341 – Route de Desvres	770	
Boulogne sur mer	Rue Boucher de Perthes	255	
Boulogne sur mer	Rue de Boston	274	
Boulogne sur mer	Rue du Fort Rouge et du Calvaire	171	
Boulogne sur mer	Rue Claude Chappe	463	
Boulogne sur mer	Rue des 2 ponts et Place Henneguella	396	
Boulogne sur mer	Rue Docquois et rue Panetié	370	
Boulogne sur mer	Rue Monsigny et Gustave Charpentier	195	
Boulogne sur mer	Rue de Strasbourg	180	
Boulogne sur mer	Rue Wallet	160	
Boulogne sur mer	Rue de l'Aiglon	191	
Equihen-Plage	Chemin du mouton blanc	112	
Le Portel	Avenue du Maréchal Joffre	55	
Le Portel	Rue Monseigneur Leprêtre	118	
Le Portel	Rue des Champs	255	
Le Portel	Rue Maréchal Foch	40	
Le Portel	Rue du Révérend Père Coppin	50	
Outreau	Rue du Biez	450	
Outreau	Rue du Professeur Clerc	445	
Outreau	Rue Pierre Brossolette	148	
Outreau	Rue Emile Zola	130	
Nesles	Rue de Pelincthun	420	
Saint Etienne au Mont	Rue de la Conserverie	995	
Saint Etienne au Mont	Rue Mirabeau et rue Robespierre	526	
Saint Martin Boulogne	Rue Ballin	210	
Saint Martin Boulogne	Rue de Wicardenne	420	
Saint Martin Boulogne	Rue de Malborough	197	
Wimereux	Allée de la libération	30	
Wimille	Rue de la Fontaine	30	

Le délégataire a soumis **412 556 mètres** de réseaux à de la recherche de fuites (732 476 ml en 2021). Il a réparé 130 fuites sur canalisations, 256 fuites sur branchements et 16 fuites sur équipements soit un total de **402 fuites**.

- **Les branchements et compteurs**

Le service d'eau potable compte **41 616** branchements et **64 540** compteurs.

Le plomb est un métal dont l'accumulation dans l'organisme peut être toxique et qu'on retrouve dans les peintures ou les canalisations. Il est donc nécessaire d'en limiter l'exposition.

En 2022, La CAB a financé la suppression de **567** branchements en plomb pour un montant de 430 k€. Au 1^{er} janvier 2023, il reste 4 765 branchements plomb à supprimer, soit 11,4% du parc de branchements.

- **Les ouvrages de production**

Le service d'eau potable est alimenté par 9 sites de production.

Site de production	Capacité max de prélèvement (en m ³ /j)	Capacité max de production (en m ³ /j)
Forage et puits de Nesles	1 500	1 500
Forage F05 d'Hesdigneul	2 400	2 400
Forage F06 de Carly	3 600	3 600
Forage F01 de Saint Leonard	4 800	4 800
Forage F03 de Saint Léonard	6 000	6 000
Forages et usine de Wimerieux	4 160	1 600
Galerie captante de Tingry	8 500	8 500
Galerie captante de Molinet	16 000	-
Usine de production de Wierre au bois	-	1 650
Prise d'eau et usine de Carly	15 000	16 000
Forage Carly basse ville	1 000	
TOTAL	62 960	46 050

Depuis 2018, l'exploitant Veolia traite les eaux brutes issues de la galerie de Molinet à l'usine de Carly, principalement à cause de la présence de pesticides. La mise en service de l'usine de Wierre-au-Bois en 2018 permet de traiter 1 650 m³/j distribuée vers le Syndicat des eaux de Samer et Longfossé.

- **Les réservoirs**

Le service d'eau potable se compose également de 28 réservoirs pour une capacité totale de stockage de 36 650 m³ et de 13 stations de reprise, dont le détail est le suivant :

Localisation	Capacité de stockage (en m ³)	Débit des pompes (m ³ /h)
Réservoir Audisque	700	
Réservoir Bon Air	400	
Réservoir du Cimetière de l'Est	2 000	
Réservoir de Condette	400	
Réservoir de Conteville	200	
Réservoir d'Ecault	200	

Localisation	Capacité de stockage (en m ³)	Débit des pompes (m ³ /h)
Réservoir du Cimetière d'Equihen	500	
Réservoir des Estombelles	250	
Reprise des Estombelles		25
Réservoir d'Hardelot Pinède	1 200	
Réservoir d'Hardelot Bevedère	350	
Réservoir d'Henriville	4 000	
Réservoir du Mont de Thune	250	
Reprise Hesdin l'abbé		20
Reprise Houluve		220
Réservoir d'Isques	200	
Reprise d'Isques		35
Reprise de Landacres	1 400	540
Réservoir de la Colonne	1 000	
Réservoir de la Trésorerie	1 600	
Réservoir Mazurette	1 000	
Réservoir Mont Lambert	300	
Reprise Mont Plaisir		85
Reprise Neufchatel Hardelot		50
Réservoir de Nesles	400	
Reprise rue vert Outreau		150
Reprise et Reservoir d'Ostrohove	5 400	350
Supression petit caporal		20
Reprise et réservoir du Pont Pitendal	2 500	400
Réserveoir de Quehen	1 500	
Reprise et Réservoir Robespierre	1 000	
Reprise de Saint Etienne au Mont MS		150
Réservoir et Reprise de Saint Etienne au Mont Bach	500	150
Réservoir Saint Martin	5 000	
Réservoir de Tingry	2 000	
Réservoir Tour Renard	1 900	
Réservoir de Wimereux Ballon	500	
TOTAL	36 650	

2.4 La qualité de l'eau

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise un contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique afin de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée aux usagers. Les résultats, de la campagne 2022, sont les suivants :

Type d'Analyses	Nombre de Prélèvements réalisés	Nombre de paramètres mesurés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
microbiologiques	325	1 907	0	100 %
physico-chimiques	314	23 472	7	97,8 %

Le détail des paramètres non conformes est le suivant :

- AMPA (molécule fille du glyphosate) – 0,24 µg/L
- Chloridazone desphényl (forage de Nesles et galerie de Tingry) – 0,12 à 0,52 µg/L

La baisse du taux de conformité sur les paramètres physico-chimiques est essentiellement due à la mise en place par l'ARS d'un suivi de nouveaux métabolites de pesticides depuis 2020. Les ressources en eau des Hauts de France sont particulièrement impactées par les métabolites de la chloridazone, molécule mère associé à la culture de la betterave. Ce pesticide a été interdit d'usage au 31 décembre 2020.

A ce jour, au regard d'un premier seuil de gestion provisoirement fixé par l'ARS des Hauts de France dans son courrier du 6 juillet 2021, aucune restriction n'a été imposée face aux non-conformités décelées et le suivi analytique se poursuit afin de mesurer l'évolution de la situation.

• Les actions de protection de la ressource en eau

Deux types de programmes sont mis en œuvre au titre de la protection de la ressource en eau :

- les périmètres de protection autour des points de captages et la déclaration d'utilité publique de ces ouvrages
- les plans d'actions principalement contre les pollutions d'origine agricole dans les bassins d'alimentation des captages.

Sur le premier sujet, trois points de prélèvement font l'objet de procédure d'institution des périmètres de protection (prise d'eau de Carly) ou de révision de ces périmètres (galerie du Molinet et les forages de Saint Léonard). Ces périmètres permettent de réglementer les activités autour des points de captages en interdisant ou en limitant certains usages ou occupations des sols. Les procédures sont longues et s'échelonnent sur plusieurs années. L'année 2022 a été consacrée aux dossiers dits administratifs (au titre du Code la Santé publique et au titre du Code l'Environnement) et aux échanges avec les services de l'Etat concernés (ARS et DDTM).

Sur les pollutions d'origine agricole, les galeries de Tingry, Molinet et de la prise d'eau de Carly font l'objet de plans d'actions au regard de la présence des pesticides.

Sur Tingry et Molinet, le plan d'actions a été adopté en 2017 pour une période 5 ans. Il comprend également les forages de Doudeauville pour le compte du Syndicat d'eau. Il porte sur 6 communes et 20 exploitations agricoles. L'année 2022 est la dernière année de mise en œuvre de ce plan d'actions. L'animation et le suivi des exploitants agricoles a été confié à la Chambre d'agriculture qui est intervenue auprès des exploitants de janvier à mars et a restitué les résultats globaux en juillet. Deux actions collectives de sensibilisation ont également été réalisées : une information auprès des élèves de la MFR de Samer le 25 mars 2022 auprès de 21 élèves (Bac Pro) et une matinée de démonstration de matériels de désherbage alternatif à destination des communes le 13 avril.

Sur la prise d'eau de Carly, s'agissant d'une eau de surface, le territoire concerné est beaucoup plus vaste et s'étend sur 38 communes et 140 exploitations agricoles. La définition du plan d'action a démarré fin 2020 mais a été suspendue en 2021 par l'Agence de l'eau qui souhaitait réviser sa politique et la rendre plus contraignante avec des obligations de résultat incombant aux collectivités.

L'année 2022 a donc été consacrée à la migration du plan d'action vers ce nouveau modèle de l'Agence de l'eau et des services de l'Etat (appelé CARE pour contrat d'actions pour la ressource en eau). Il s'agit d'élaborer un contrat multipartite d'objectifs de baisse des pressions sur la ressource en eau devant être signé individuellement par les acteurs du territoire (agriculteurs, coopératives, artisans, industriels...) à l'origine des pressions, l'Agence de l'eau, les services de l'Etat et la CAB, en tant que collectivité en charge de la production d'eau potable. Le contrat se base sur une période de 6 ans, avec un engagement de baisse des pressions, mesurée à travers des indicateurs mesurables, à trois ans et à six ans.

La proposition de contrat CARE devra ensuite être soumise à l'examen d'un Comité Technique composé de l'Agence de l'Eau, des services de l'Etat, des représentants de la profession agricole et des acteurs économiques. L'examen portera notamment sur le niveau d'ambition des objectifs fixés, la référence à partir de laquelle les objectifs seront fixés (t0) et le dispositif de suivi et des indicateurs de résultats. Le contrat sera ensuite présenté aux instances de décision de l'Agence de l'eau pour approbation.

Les contrats CARE seront établis pour une durée de 6 ans et fixer des objectifs ambitieux de réduction des pressions. L'objectif de l'Agence de l'eau est d'obtenir des mutations en profondeur des pratiques et filières agricoles voire des usages des sols. Les objectifs devront donc être fixés à 6 ans avec 1 étape intermédiaire à 3 ans. Lors de ce point d'étape triennal, le niveau d'atteinte de l'objectif ainsi que les actions mises en œuvre par l'animateur et la collectivité seront examinés pour juger de l'opportunité ou non du renouvellement du financement de l'animation pour une nouvelle période de 3 ans.

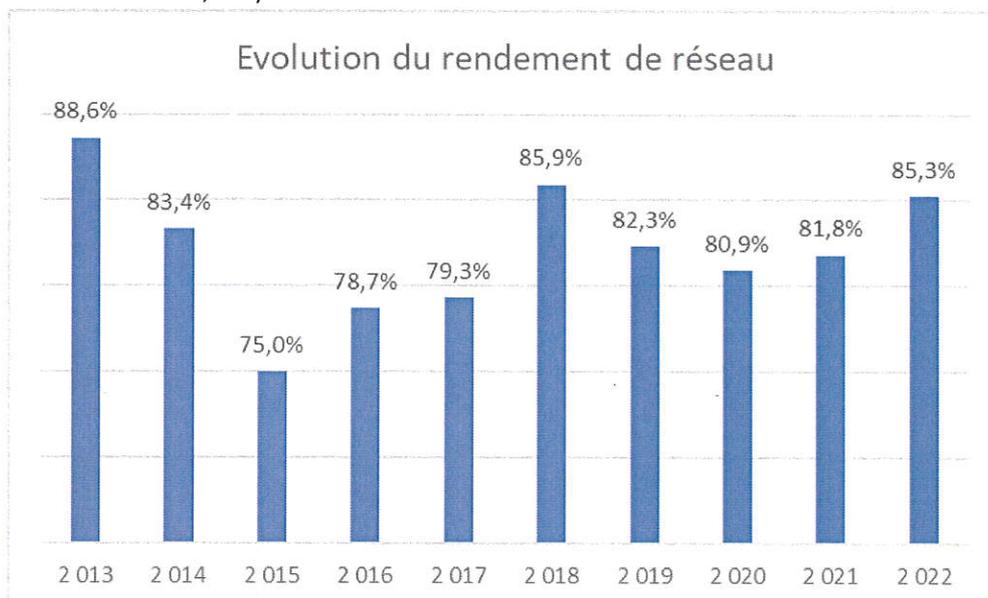
Plusieurs réunions ont été consacrées en 2022 à la définition de ces indicateurs, au niveau de résultats à atteindre et à l'ébauche d'un contrat. Cette démarche n'a été mise en œuvre jusqu'à présent sur aucune collectivité du bassin Artois Picardie et se heurte ici à la taille du bassin d'alimentation et à la multiplicité des acteurs qui en découle.

2.5 La performance des réseaux

• Le rendement du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

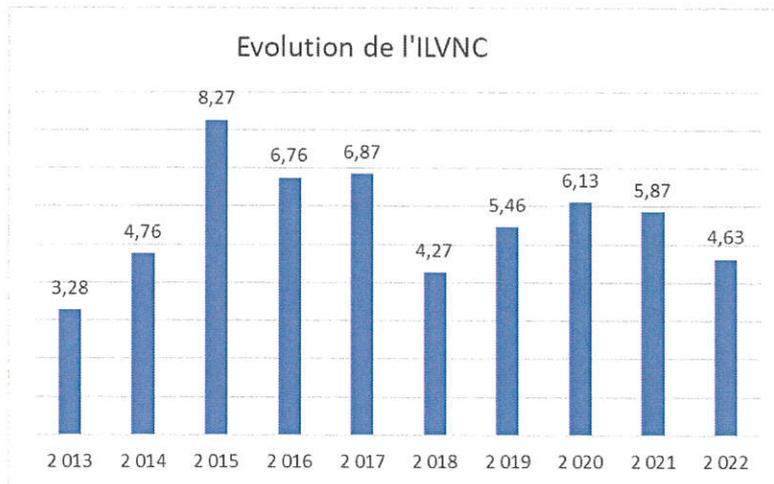
Pour l'année 2022, le rendement est de **85,3 %**. Il a augmenté de 4,3 % par rapport à 2021 (Rendement 2021 : 81,8 %).



• Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Plus la valeur de l'ILVNC est faible, meilleur est la performance du réseau.

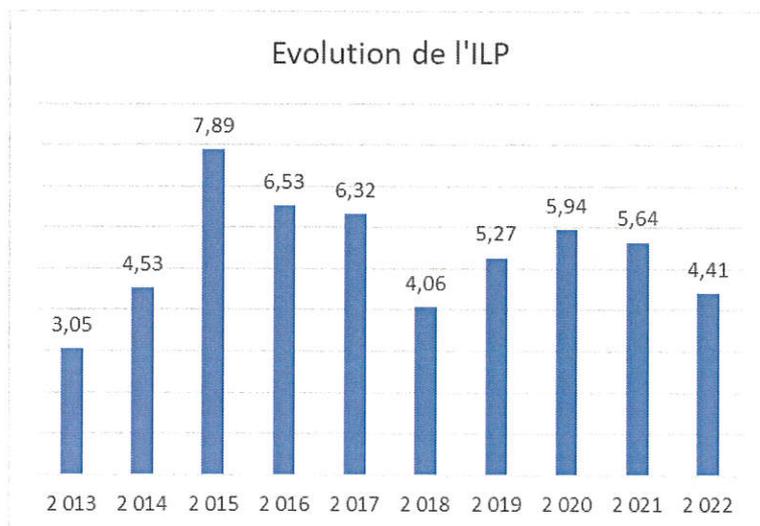
Pour l'année 2022, l'ILVNC est de **4,63 m³/jour/km**. Il a diminué de 21% par rapport à 2021 (ILVNC 2021 : 5,87).



- **Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Plus la valeur de l'ILP est faible, meilleur est la performance du réseau.

Pour l'année 2021, l'ILP est de **4,41 m³/jour/km**. Il a diminué de 21,8 % par rapport à 2021 (5,64).



3. Les caractéristiques financières du service

3.1 Tarification

L'eau est disponible gratuitement dans la nature, mais pour l'amener au robinet de l'utilisateur cela a un coût pour la prélever au milieu naturel, la traiter, la canaliser, la stocker, la contrôler et la distribuer. C'est ce service qui est rémunéré à travers le prix de l'eau.

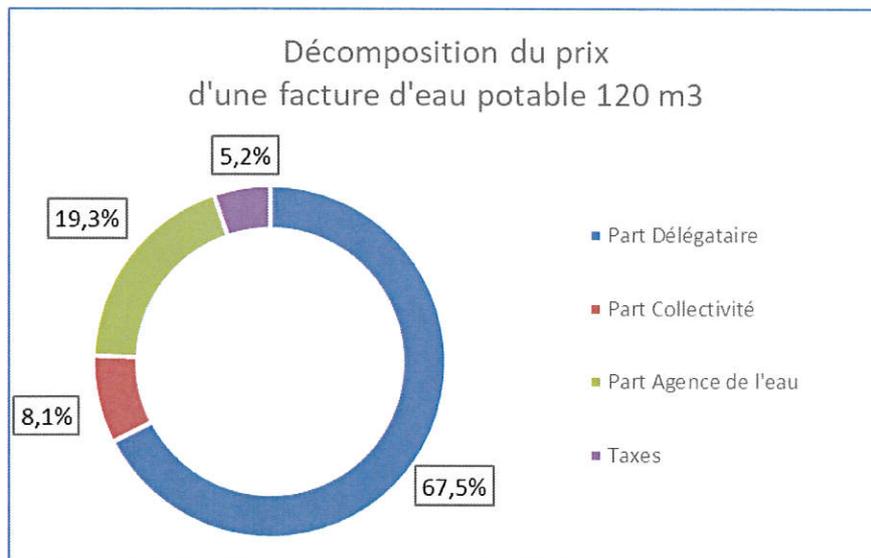
Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la CAB			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,1620 €/m ³	0,1620 €/m ³
Part de la CAB			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	55,84 €	57,48 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation tranche 0-80 m ³	0,7855 €/m ³	0,8191 €/m ³
	Consommation tranche 81-500 m ³	0,958 €/m ³	0,9967 €/m ³
	Consommation tranche au-delà de 500 m ³	1,1467 €/m ³	1,1909 €/m ³
Taxes			
Taxes	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances Agence de l'Eau	Préservation de la ressource en eau	0,0750 €/m ³	0,0675 €/m ³
	Lutte contre la Pollution	0,35000 €/m ³	0,32000 €/m ³

Pour une facture de 120 m³, le prix de la facture s'élève à **241,41 € TTC** soit **2,01 euros TTC/m³** y compris l'abonnement, les redevances agence de l'eau (valeur au 1^{er} janvier 2022 : 2 €/m³). Le prix de distribution de l'eau a augmenté de 0,61 %.

Pour information, le prix moyen observé sur le bassin Artois Picardie est de 2,12€/m³ (Résultat de l'enquête de 2020).

Un exemple de facture 120 m³ est fourni en annexe. La décomposition de la facture d'eau potable de 120 m³ est la suivante :



Cette tarification amène les recettes d'exploitation suivantes :

	En 2021		En 2022	
	CAB	VEOLIA	CAB	VEOLIA
Facturation du service aux abonnés (part fixe et proportionnelle)	954 835,97 €	8 933 719,00 €	982 687,56 €	9 394 509 €
Facturation du service (Vente d'eau en gros)	21 265,95 €	143 148,00 €	20 844,83 €	148 153 €
Autres prestations auprès des abonnés	0	409 556,00 €	0	496 748 €
Subventions (section fonctionnement uniquement)	220 691,00 €	0	35 700 €	0
Redevance d'occupation du domaine public	91 498,98 €	0	91 243,98 €	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0	0

3.2 Financement des Investissements

- **Montant financier de la section investissement**

La CAB pour réaliser les travaux cités au chapitre 2.3, a engagé les montant suivants de la section investissement du budget Annexe Eau de la CAB :

Montants des dépenses réalisées en 2021	445 931,57 €
Montants des subventions pour ces travaux	0,00 €
Montants des contributions du budget général pour ces travaux	0,00 €

- **État de la dette du service (en €)**

L'état de la dette au 31 décembre 2022 du budget Annexe Eau de la CAB fait apparaître les valeurs suivantes :

En-cours de la dette (montant restant dû)		974 937,50 €
Montant remboursé durant l'exercice	capital	28 250,00 €
	intérêts	15 198,04 €

- **Amortissements**

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements du budget Annexe Eau de la CAB a été de 366 489,48 €.

3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

En 2022, le service a reçu 51 demandes d'abandon de créances, pour un montant total de 2962,04 € qui ont été abandonnés ou versés à un fonds de solidarité.

Pour l'année 2022, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est de **0,00047 €/m³**.

ANNEXES

- Facture 120 m³ au 1er janvier 2023

		FACTURE 120m3	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
Distribution de l'eau			
Abonnement			
Abonnement (part délégataire)			57,48 €
Abonnement (part collectivité)			0,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m3)	80	0,8191 €	65,53 €
Consommation (part délégataire) (m3)	40	0,9967 €	39,87 €
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0,1620 €	19,44 €
Total Distribution de l'eau			182,32 €
Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie			
<i>Pollution de l'eau d'origine domestique (m3)</i>	120	0,3200 €	38,40 €
Prélèvement sur la ressource en eau (m3)	120	0,0675 €	8,10 €
Total Agence de l'Eau			46,50 €
TVA			
Eau potable (5,5%)	0,055		12,58 €
Total TVA			12,58 €
TOTAL			
Eau potable - Total HT			228,82 €
Eau potable - Total TTC			241,40 €
Eau potable - Prix TTC du m3			2,01 €/m3

● Synthèse des indicateurs de performance

Indicateurs descriptifs des services

D101.1 - Estimation du nombre d'habitants desservis	
114 762	→
Valeur 2021 : 114.493	

D102.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (en €/m ³)	
2,01	↗
Valeur 2021 : 2,00 €	
Prix moyen sur le bassin artois picardie : 2,12 (résultats de l'enquête 2020)	

D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (en jour ouvrable)	
1	→
Valeur 2021 : 1	

Le réseau de distribution

P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Note sur 100)	
74	→
Valeur 2021 : 74	
60	↘
100	↗

P103.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	
110	→
Valeur 2021 : 110	
61	↘
80	↗

Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)	
0,95%	→
Valeur 2021 : 0,95%	
0,5	↘
1	↗

P104.3 - Rendement du réseau de distribution (en %)	
85,3%	↗
Valeur 2021 : 81,8%	
75	↘
85	↗

P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /j/km)	
4,63	↗
Valeur 2021 : 5,87	
3	↘
7	↗

P106.3 - Indice linéaire de pertes (en m ³ /j/km)	
4,41	↗
Valeur 2021 : 5,64	
3	↘
7	↗

La consommation	P101.1 - Taux de conformité bactériologique (en %)		100,00%	→		Valeur 2021 : 100,00%		100	
								95	
Les relations aux abonnés	P155.1 - Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)		0,42	↗		Valeur 2021 : 0,35		1	
								2	
Les aspects financiers	P 109.0 - Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité (en €/m²)		0,00047	↗		Valeur 2021 : 0,00072			

P102.1 - Taux de conformité physico-chimique (en %)		97,80%	→		Valeur 2021 : 97,45%		100	
							95	
P151.1 - Taux d'interruptions non programmées (pour 1000 abonnés)		1,70	↗		Valeur 2021 : 1,63		25	
							10	
P153.2 - Durée d'extinction de la dette (en années)			↗		Valeur 2021 : 0,98			

P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchements (en %)		100	→		Valeur 2021 : 100		95	
							75	
P154.0 - Taux d'impayés (en %)		2,82%	↗		Valeur 2021 : 2,55%			

- **Note d'information de l'agence de l'eau Artois Picardie**

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Est joint à ce rapport la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mai 2023

CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

LES REDEVANCES ET LES ACTIONS EN 2022



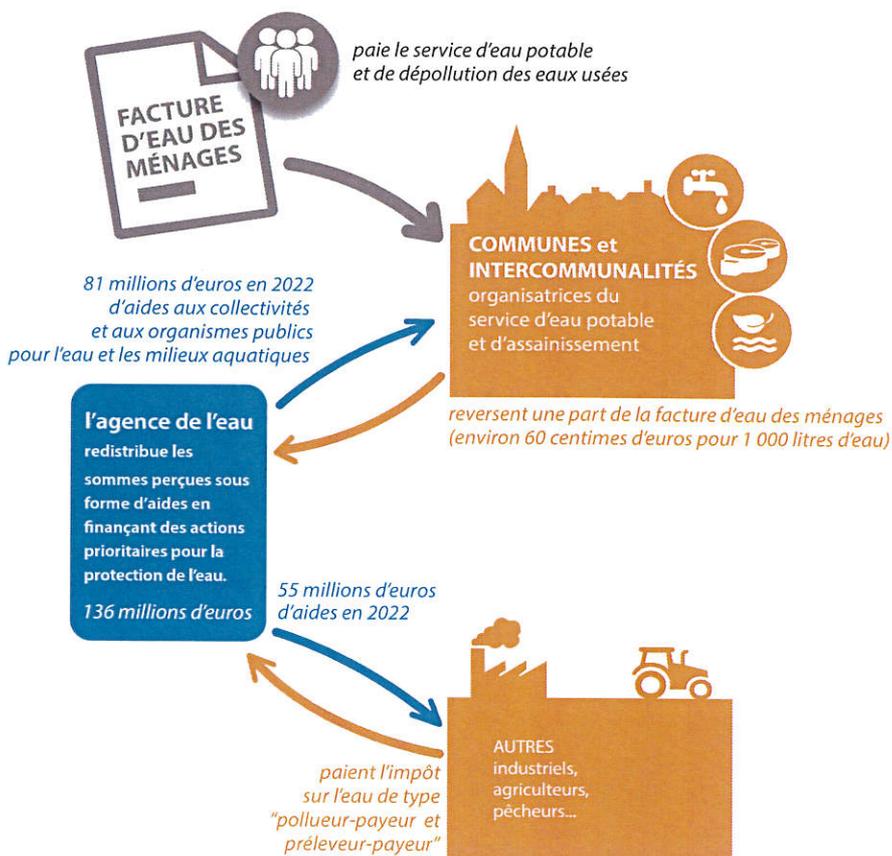
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de 4,73 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense d'environ 570 euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France...) 0,005 € par m³ en moyenne sur le bassin.
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5,5% sur l'eau potable et de 10% sur l'assainissement

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Artois-Picardie : agence.eau-artois-picardie.fr

QUELLE ORIGINE DES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) encaissées par l'agence de l'eau s'est élevé à 152,15 millions d'euros dont 117,64 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 31/10/2023
 Reçu en préfecture le 31/10/2023
 Publié le
 ID : 062-246200729-20231031-03C_19_10_2023-DE

S'LOW

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances perçues en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Artois-Picardie mars 2023



100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022

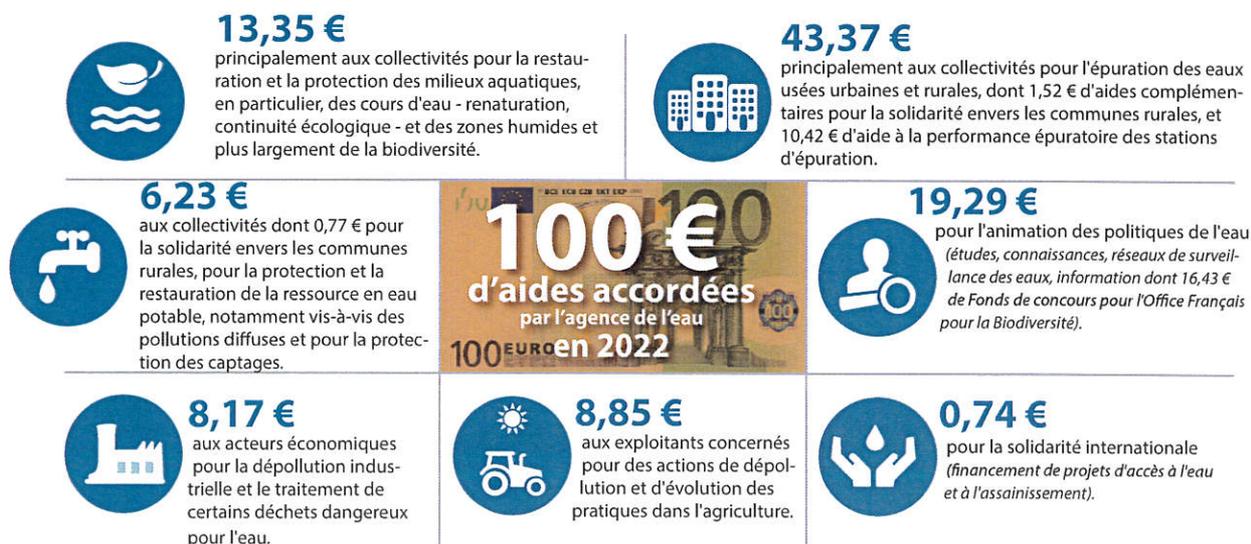
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité l'atteinte du bon état des masses d'eau et des cours d'eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Artois-Picardie



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les Agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour minimiser les pollutions des réseaux d'assainissement en particulier en temps de pluie, économiser la ressource en eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, éviter l'érosion, protéger les milieux naturels et agricoles comme les zones humides qui favorisent entre autres l'épuration et la gestion des eaux...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2022

L'année 2022 a une nouvelle fois été très intense en terme d'activité, avec notamment le déploiement du plan de résilience et la préparation du rôle futur de l'Agence dans l'adaptation de la politique de l'eau à la transition écologique et au dérèglement climatique. Les indicateurs annuels illustrent concrètement les bénéfices des actions de l'Agence en faveur de l'eau et de la biodiversité.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

LE ROLE DES AGENCES DE L'EAU

Les **six agences de l'eau françaises** sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent environ **1 500 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

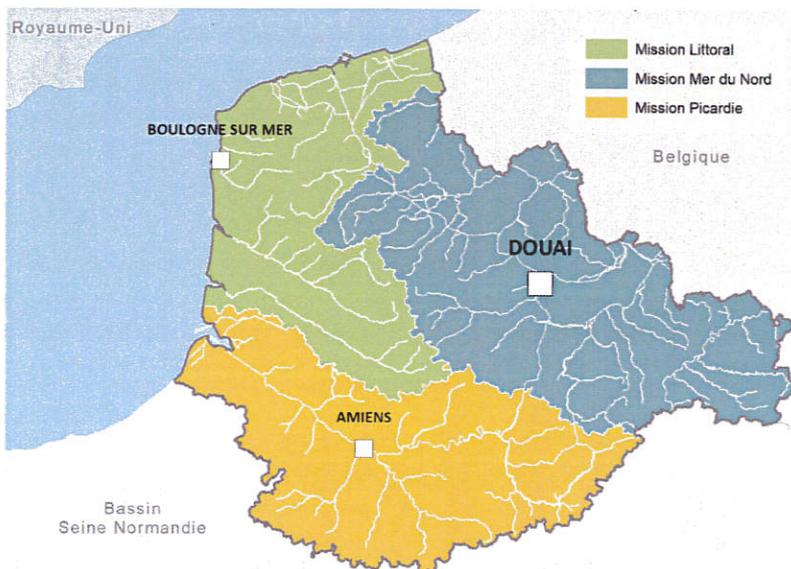
- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau

- en privilégiant l'action préventive,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km² et compte 8 000 Km de cours d'eau, 60 000 Ha de zones humides et 270 Km de côtes.

Il concerne 4,7 millions d'habitants, 2 466 communes, 5 départements et 2 districts internationaux : celui de l'Escaut et celui de la Meuse



Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES –
Centre Tertiaire de l'Arsenal –
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission Littoral

56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie

64 bis rue du Vivier – BP 41 725
80 017 Amiens CEDEX 01

www.eau-artois-picardie.fr

Synthèse du RAD - RPOQS de la DSP Eau potable

Exercice 2022

.....
Conseil Communautaire du 19 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 31/10/2023
Reçu en préfecture le 31/10/2023
Publié le

ID : 062-246200729-20231031-03C_19_10_2023-DE

Eau potable

Nature de contrat
DSP
Objet du contrat
Délégation du service public d'eau potable

Durée 17 ans (du 01/06/2013 au 31/05/2030)
Délégataire VEOLIA
Société dédiée Oui

Chiffres clés 2022

Nbre d'abonnés 60 029 (+ 0,7%)
Prélèvements 8 121 823 m³ (-3,9%)
Consommation 6 253 728 m³ (+0,7%)
726 km de réseaux de distribution
9 sites de production
28 réservoirs et 36 650 m³ stockés
Rendement de réseau : 85,3% (+4,3%)

	2021	2022	
Produits	9 486 K€	10 039 K€	+5,8 %
Charges	9 135 K€	9 540K€	+4,4 %
Résultat net	351 K€	499 K€	+ 42%
Prix de l'eau*	2,00 €/m ³	2,01 €/m ³	+0,61%

* Hors assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³ en € TTC

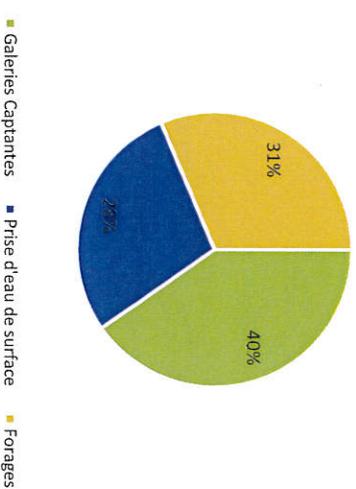
Envoyé en préfecture le 31/10/2023
Reçu en préfecture le 31/10/2023
Publié le
S100
ID : 062-246200729-20231031-03C_19_10_2023-DE

Production et consommation

Activité 2022

- ▶ La production d'eau potable de la CAB s'effectue à partir de 9 sites
 - ▶ Les galeries captantes de Molinet et Tingry (40%)
 - ▶ La prise d'eau de surface de la Liane (28%)
 - ▶ Les forages (31%)
 - ▶ Volume prélevé : 8 121 823 m³ (-3,9%)
 - ▶ Volume produit : 7 889 912 m³ (-3,6%)
- ▶ Les ventes et achats d'eau
 - ▶ Achat d'eau à la CA2BM pour Dannes : 53 104 m³ (+5%)
 - ▶ Vente d'eau au Syndicat de la Région de Samer : 291 113 m³ (-7,4%)
 - ▶ Vente d'eau à Longfossé : 114 407 m³ (+2,2%)
 - ▶ Vente d'eau à Ambleteuse : 55 439 (+48,1%)

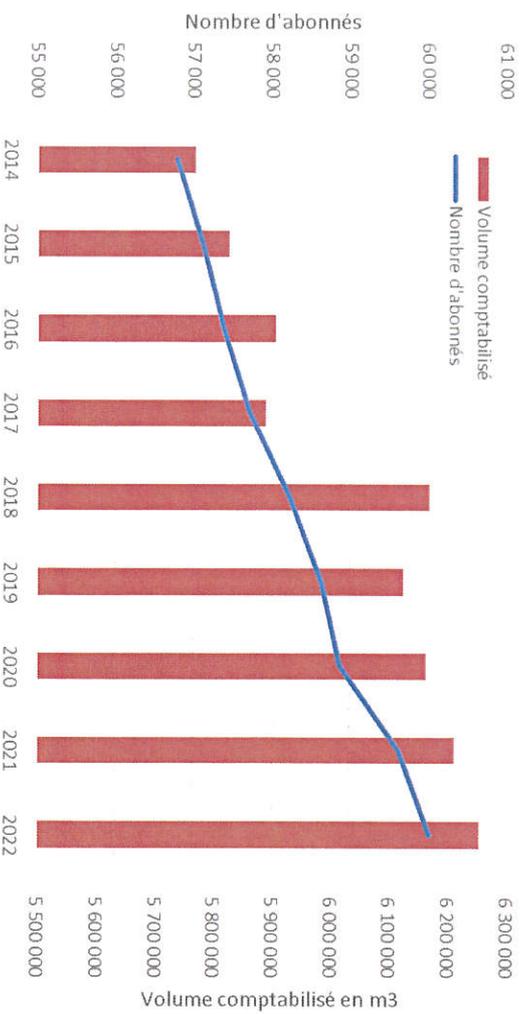
Répartition des volumes prélevés
selon la nature de la ressource 2022



Production et consommation

Activité 2022

- ▶ La consommation est de 6 253 728 m³ en hausse de 0,7%
- ▶ Abonnés domestiques : 5 118 208 m³ (82%) en hausse de 6,6% par rapport à 2021
- ▶ Abonnés non domestiques : 1 089 157 m³ (17%) en baisse de 7,9% par rapport à 2021
- ▶ Le service dessert 60 029 abonnés, en hausse de 0,7%.

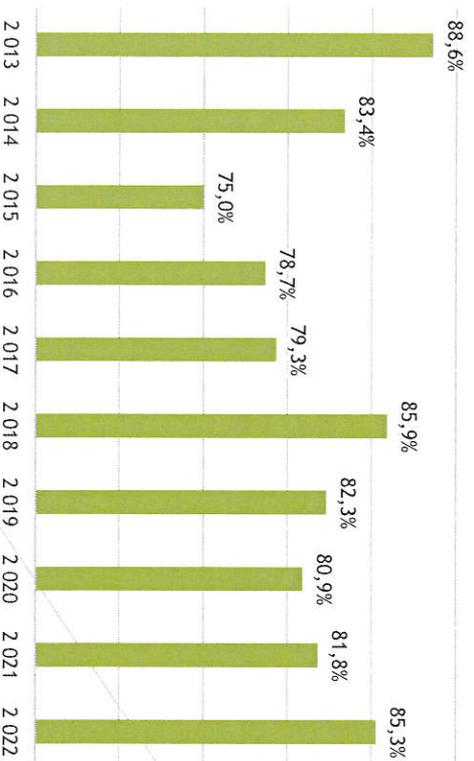


Cette tendance à la hausse du nombre d'abonnés et de la consommation domestique se confirme depuis plusieurs années

Réseaux

Activité 2022

- ▶ Le réseau de distribution s'étend sur 726 km et 41 600 branchements
 - ▶ Renouvellement de conduites : 8 118 m réalisés en 2022 (taux de 0,95%)
 - ▶ Renouvellement de branchements en plomb : 567 réalisés en 2022 (4765 restants)
 - ▶ Recherche de fuites : 413 km
 - ▶ Nombre de fuites réparées : 402 dont 64% sur branchements
- ▶ Les indicateurs de performance concernant les fuites s'améliorent
 - ▶ Le rendement s'établit à 85,3% en hausse de 4,3%.
 - ▶ L'indice linéaire de pertes diminue à 4,4 m³/jour/km



5

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

S10

ID : 062-246200729-20231031-03C_19_10_2023-DE

Qualité et ressource

Activité 2022

- ▶ La qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance permanente
 - ▶ 314 prélèvements réalisés en 2022
 - ▶ 100 % des analyses microbiologiques sont conformes
 - ▶ 97,8% des analyses physico-chimiques sont conformes
- ▶ Les non-conformités portent sur les pesticides (AMPA et Chloridazone) qui sont détectées dans les eaux brutes.
- ▶ Les programmes de protection de la ressource
 - ▶ Périmètres de protection de captage : Prise d'eau de Carly (institution), galerie captante de Molinet (révision) et forages de Saint Léonard (révision)
 - ▶ Programme de lutte contre les pollutions agricoles : plan d'actions en cours d'exécution sur Tingry et Molinet (dernière année du programme adopté en 2017) et en phase d'élaboration sur la prise d'eau de Carly (38 communes et 140 exploitants agricoles)

Episode de sécheresse

Activité 2022

- ▶ Au regard du déficit de pluies entre janvier et août 2022, le boulonnais a connu un nouvel épisode de sécheresse
 - ▶ Vigilance au 22 mai
 - ▶ Alerte au 15 juillet
 - ▶ Alerte renforcée au 31 août
 - ▶ Restrictions de consommation appliquées aux industriels et interdiction d'arrosage pour les collectivités et les particuliers
- ▶ Les mesures de gestion mises en œuvre
 - ▶ Suivi mensuel puis hebdomadaire de l'état des différentes ressources
 - ▶ Utilisation du forage de Carly basse ville
 - ▶ Utilisation des interconnexions pour soulager le bas service (Neufchâtel-Hardelot et zone de la Trésorerie)
 - ▶ Communications répétées auprès des usagers : campagne « Mon eau est précieuse » sur différents supports (affiches, mailing, infos factures, sets de table...) et campagne mailing ciblée vers les « sur-consommateurs » pour une sobriété des usages

Eau potable

Compte de résultat détaillé

Produits	2021		2022	
	Constaté	CEP	Constaté	CEP
Exploitation	8 933 719€	8 754 557€	9 394 509€	8 896 498€
- Dont part fixe	3 456 667€	3 338 267€	3 546 479€	3 358 247€
- Dont part variable	5 477 052€	5 416 290€	5 848 031€	5 538 251€
Ventes d'eau	143 148€	135 561€	148 153€	143 694€
Produits accessoires	409 556€	379 402€	496 748€	379 402€
Total Produits	9 486 423€	9 269 520€	10 039 411€	9 419 594€

Les recettes augmentent en 2022 de 5,8% (+553k€ / 2021) en lien notamment avec une augmentation de la part variable (+371k€), de la part fixe (+90k€) qui s'expliquent par l'évolution tarifaire et l'augmentation des consommations individuelle unitaires et des produits accessoires (+87k€)

Rapport de synthèse des services publics délégués - exercice 2022